



avis de poursuite judiciaire sur personne non solvable

Par **sabrina1313**, le **20/10/2011** à **10:35**

bonjour,

L'année dernière au mois de juin, je me suis engagée a suivre une formation a distance d'un coût total de 2500 euros, étant salariée a cette époque il me prélevé 80 euros par mois. Puis la situation a changer, je suis tomber enceinte, j'ai arrêter de travailler et j'étais rémunérée par la CPAM, Ces revenus ne me permettant plus de financer ma formation, je leurs ai donc envoyer un e-mail en leur demandant de la suspendre, ils n'ont on pas tenu compte. J'ai donc était a ma banque pour faire opposition a leur prélèvements. Ils m'ont plusieurs fois envoyer des courriers me disant que je leurs était redevable des sommes non payer.

Je n'ai pas repondu a ces courriers, et hier un créancier me téléphone en me disant qu'il engage une procédure judiciaire a mon égard, avec huissiers, procureur de la république et je ne sais quoi !! avec les frais de dossier je suis aujourd'hui redevable de 2200 euros, je n'ai plus aucun revenus du tout si ce n'est les 180 euros de PAJE versé par la CPAM, je ne peut donc pas payer une tel somme d'un coup comme il me le demande. Je ne crois pas qu'il ai le droit de faire ce qu'il font alors que j'avais prévenu que je voulais suspendre cette formation. Comment dois je faire ?

Peuvent ils me demander de payer 20 fois plus que ce que je perçoit mensuellement ? Quel recours pourrais je avoir ? Merci de me répondre,